



Congé parental d'éducatons 2 employeurs

Par **Jutho**, le **09/07/2012** à **17:53**

Bonjour,rrnrnJ'ai actuellement 2 employeurs : un emploi à temps plein dans le secteur privé, et un emploi à temps partiel dans une association.rnEtant enceinte, je souhaiterais prendre un congé parental d'éducation après le congé maternité.rnComment gérer mes 2 emplois ? Puis-je prendre un congé sur l'un mais pas sur l'autre ? Puis-je faire un temps partiel sur les 2 ? Comment répartir le nombre d'heures hebdomadaire en fonction du pourcentage de temps de travail que je souhaite faire ?rnMerci d'avance de vos réponses.

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **15:10**

BonjourrrnrnVous ne pourrez pas prendre un congé parental à temps complet pour un employeur et continuer d'exercer à temps partiel chez le second.rnrnSoit vous prenez le congé parental à temps complet pour les deux employeurs, soit vous êtes en congé à temps partiel chez les deux employeur.rnrnVous ne pourrez pas faire plus de 34 heures par semaine en travaillant chez les deux employeurs.rnrnQuelle est la durée de votre horaire de travail à temps partiel dans l'association?